



**Donnons
au sang**
*Le pouvoir
de soigner*

ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Décision n° N 2024-12

DECISION N° N 2024-12 DU 20 SEPTEMBRE 2024 PORTANT FIN DE FONCTION A L'ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Le président

Vu le code de la santé publique, notamment son article R.1222-8,

Vu le décret du 4 décembre 2023 portant nomination du président de l'Etablissement français du sang,

Vu la décision n° N 2022-33 du président de l'Etablissement français du sang en date du 13 décembre 2022 nommant Monsieur Thomas RICHARD aux fonctions de directeur de la mission innovation, Europe, projets et études stratégiques de l'Etablissement français du sang,

DECIDE

Article 1^{er} – Il est mis fin aux fonctions de directeur de la mission innovation, Europe, projets et études stratégiques exercées par Monsieur Thomas RICHARD au 20 septembre 2024.

Article 2 - La présente décision sera publiée sur le site internet de l'EFS.

Fait le 20 septembre 2024,

Frédéric PACOUD
Président de l'Etablissement français du sang